

Image not found or type unknown



je suis en indivision pour un appartement suite à une succession familiale

Par **sergio831**, le **23/12/2021 à 17:19**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mes frères pour un appartement suite au décès de nos parents, les autres indivisaires (mes frères) veulent vendre cet appartement à une personne étrangère à notre famille . Ai-je un droit de préemption ou une priorité sur cette vente ?

Merci de votre réponse

Sergio 831

Par **Marck.ESP**, le **23/12/2021 à 17:34**

Bonsoir

Les indivisaires représentant au moins les 2/3 peuvent voir un notaire pour lancer la procédure. C'est au notaire de vous en fait part officiellement et c'est à ce moment là que vous pourrez faire valoir votre propre proposition ou refuser la vente, ce qui obligerait vous frères à procéder judiciairement pour une vente aux enchères

Par **sergio831**, le **23/12/2021 à 17:48**

Le tiers voulant acheter a fait une offre d'achat, dois-je dire que je suis acheteur à ce prix, dois-je faire une offre d'achat au même prix que le tiers ou dois-je faire une offre d'achat supérieure?

Merci

Sergio

Par **youris**, le **23/12/2021** à **17:48**

bonjour,

les indivisaires disposent d'un droit de préemption lorsqu'un indivisaire veut vendre à un tiers tout ou partie de ses droits indivis, cela est prévu par l'article 815-14 ci-dessous:

[article 815-14 du code civil](#)

salutations

Par **Marck.ESP**, le **23/12/2021** à **18:03**

Vous devez être informé officiellement par le notaire en LR/AR.

Vous pouvez éventuellement anticiper en l'informant que vous vous portez acquéreur au prix proposé.

Par **sergio831**, le **23/12/2021** à **18:13**

Dans mon cas, ils veulent vendre aussi mes droits indivis (appartement entier) est-ce que ça rentre dans le cadre prévu par l'article 815-14.

Merci

Sergio